



Ecole de Joutes de la Marine de Sète
Place des anciens combattants d'Afrique du Nord
Promenade JB Marty
34200 Sète
Tél : 06 26 81 44 33
contact@ecoledejoutesdelamarine.com
www.ecoledejoutesdelamarine.com

Inscription EJMS année 2020

Pour une 1^{ère} inscription :

- 6 fiches à télécharger et à ramener : la fiche de renseignements, l'autorisation parentale de jouter, l'autorisation de droit à l'image, le consentement pour les données personnelles et la charte des écoles de joutes, l'annexe Covid-19
- 2 photos d'identité
- Certificat médical autorisant la pratique des joutes languedociennes, y compris en compétition.
- Frais d'inscription offerts cette saison

Pour un renouvellement d'inscription :

- 6 fiches à télécharger et à ramener : la fiche de renseignements, l'autorisation parentale de jouter, l'autorisation de droit à l'image, le consentement pour les données personnelles et la charte des écoles de joutes, l'annexe Covid-19
- 1 photo d'identité
- Certificat médical autorisant la pratique des joutes languedociennes, y compris en compétition.
- Frais d'inscription offerts cette saison

Important :

La fiche de renseignement est à compléter ainsi que l'autorisation parentale de jouter le consentement pour les données personnelles, la charte des écoles de joutes, l'autorisation de droit d'image et l'annexe Covid-19.

Très important :

Aucun joueur ne sera autorisé à jouter ni à participer à aucun événement tant que ces documents n'auront pas été remis au secrétariat avec le certificat médical délivré par le médecin traitant, autorisant la pratique des joutes languedociennes, y compris en compétition ainsi que l'annexe Covid-19.



Ecole de Joutes de la Marine de Sète
Place des anciens combattants d'Afrique du Nord
Promenade JB Marty
34200 Sète
Tél : 06 26 81 44 33
contact@ecoledejoutesdelamarine.com
www.ecoledejoutesdelamarine.com

Fiche de renseignements EJMS année 2020

NOM/ PRENOM DE L'ENFANT :

DATE DE NAISSANCE :

NOM/ PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL :

ADRESSE :

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONES PORTABLES : -mère :

-père :

TELEPHONES TRAVAIL : -mère :

-père :

ADRESSES E- MAIL :

NUMERO DE LICENCE :

CATEGORIE :

PAIEMENT :

NOM DU MEDECIN TRAITANT :

ADRESSE :

TELEPHONE :

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE ET NUMEROS DE TELEPHONE



Ecole de Joutes de la Marine de Sète
Place des anciens combattants d'Afrique du Nord
Promenade JB Marty
34200 Sète
Tél : 06 26 81 44 33
contact@ecoledejoutesdelamarine.com
www.ecoledejoutesdelamarine.com

Autorisation parentale de jouter 2020

Je soussigné(e), père, mère ou tuteur légal de l'enfant

....., déclare l'autoriser :

- à pratiquer le sport de joutes languedociennes au sein de l'EJMS (tournois, entraînements, défilés...) dans la mesure où les contraintes sanitaires l'autoriserait.

- à participer à toutes les manifestations organisées par l'école de joutes de la marine ou autres sociétés de joutes dans le respect des contraintes sanitaires fixées par le ministère des sports et la fédération de joutes.

Si mon enfant fait partie de la catégorie « barques », je donne l'autorisation qu'il participe aux tournois « critérium ».

Dans ce cas, je précise si mon enfant sait nager : oui non

Fait à Sète le :

Signature obligatoire du ou des deux responsables légaux :



Ecole de Joutes de la Marine de Sète
Place des anciens combattants d'Afrique du Nord
Promenade JB Marty
34200 Sète
Tél : 06 26 81 44 33
contact@ecoledejoutesdelamarine.com
www.ecoledejoutesdelamarine.com

Autorisation de prise de vue et de diffusion de l'image d'un mineur

Madame, Monsieur

Résidant

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse de messagerie :

Agissant en tant que tuteur légal de l'enfant :

Prénom :

Nom :

Né(e) le :

Cochez les cases correspondant à la saison 2020 :

J'autorise les prises de vue de l'image de mon enfant faites par les membres de l'école de joutes ou les parents d'autres élèves de l'école dans le cadre des entraînements, tournois ou tout autre événement directement lié aux activités de l'Ecole de Joutes.

Pour les années où mon enfant sera inscrit à l'école de Joutes et au-delà pour l'intérêt de l'école de joutes :

J'autorise la diffusion de ces images dans le cadre d'une diffusion interne à l'école de joutes sur tout type de support (papier, CD Rom, DVD ou présentation animée) dans le cadre de la promotion de l'école de Joutes.

J'autorise la diffusion de ces images sur le site Internet de l'école de joutes et de la FFJSN dans le cadre de la promotion de l'école de Joutes et de ses activités, dans la mesure où ces photographies ne portent pas atteintes aux intérêts et droits de la personnalité de l'enfant ou de son entourage.

Refuse la prise de vue et la diffusion d'images de mon (mes) enfants mineurs.

Nombres de cases cochées :

Pour toute autre prise de vue et/ou diffusion faite dans des circonstances exceptionnelles, l'école de joutes s'engage à recueillir une autorisation expresse.

Pour une prise de vue et/ou diffusion effectuée par un tiers (presse, notamment), une autorisation spécifique devra être recueillie directement par le tiers.

Il est rappelé à tous que la diffusion de photos d'enfants ou de membres de l'école de joutes, sans autorisation, sur les plateformes, type Facebook, est une atteinte à la vie privée.

Merci d'être vigilant.

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui me concerne est garanti. Je pourrai donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait.

Fait le à

La ou les personne(s) ayant l'autorité parentale ou la tutelle

Signatures(s)



Ecole de Joutes de la Marine de Sète
Place des anciens combattants d'Afrique du Nord
Promenade JB Marty
34200 Sète
Tél : 06 26 81 44 33
contact@ecoledejoutesdelamarine.com
www.ecoledejoutesdelamarine.com

Consentement données personnelles EJMS – FFJSN – Saison 2020

Madame, Monsieur

Résidant

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse de messagerie :

Agissant en tant que tuteur légal de l'enfant :

Prénom :

Nom :

Né(e) le :

Cochez les cases pour la saison 2020 :

- Autorise l'école de joutes de la Marine de Sète (EJMS) à utiliser mes données dans le cadre strict de ses activités.
- Autorise la Fédération Française de Joutes et de Sports Nautique (FFJSN) à utiliser mes données dans le cadre strict des activités FFJSN.
- Autorise la diffusion de mes coordonnées sur le site internet de l'EJMS et de la FFJSN si cela est nécessaire dans le cadre promotionnel ou d'encadrement.
- Refuse la diffusion de mes coordonnées et ceux de mon (mes) enfants mineurs qui devront rester secrets à l'EJMS et à la FFJSN.

Nombres de cases cochées :

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), tout changement doit être immédiatement signalé à l'EJMS et à la FFJSN.

Fait à le

Nom et Prénom du ou des signataires



Ecole de Joutes de la Marine de Sète
Place des anciens combattants d'Afrique du Nord
Promenade JB Marty
34200 Sète
Tél : 06 26 81 44 33
contact@ecoledejoutesdelamarine.com
www.ecoledejoutesdelamarine.com

Charte des écoles de joutes

L'école de joutes de la marine de Sète et la Lance Amicale Sétoise ont décidé d'unir leurs efforts afin de perpétuer l'apprentissage des joutes languedociennes, dans le respect des traditions.

Les deux sociétés entendent, par la même, démontrer qu'elles œuvrent ensemble avec convivialité.

A cet effet, les deux sociétés ont décidé de publier une charte qui doit être signée par les jouteurs et leurs parents ou tuteurs.

Notez que cette charte concerne les jouteurs de l'école de joutes de la Marine et ceux de la lance amicale sétoise. Les règles et sanctions éventuelles évoquées dans ce document seront donc prises en interne par chaque société. Elles ne remplacent pas celles prévues par la ligue.

Article 1 : Les jouteurs et leur entourage doivent respecter le règlement de la ligue, les jurys et tous les dirigeants et bénévoles des sociétés de joutes. Tout manquement à cette obligation entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion des tournois.

Article 2 : Les jouteurs doivent avoir un comportement respectueux envers les autres jouteurs lorsqu'ils se trouvent dans les barques ou sur le quai. En cas de manquement à cette règle, des sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension de tournois pourront être prises.

Article 3 : Les jouteurs peuvent encourager leur amis ou cosociétaires mais cela doit se faire en respectant les adversaires. Le dénigrement et à fortiori les insultes, liés à l'appartenance à une autre société sont interdites et seront sanctionnées.

Article 4 : Dans le respect des traditions les jouteurs sont tenus de participer à tous les défilés organisés par les sociétés de joutes. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'interdiction de participer aux tournois.

Article 5 : Les jouteurs doivent se présenter pour jouter et pour les remises des prix en tenue réglementaire :

Pour les catégories barques :

- Pantalons blancs
- Chemises blanches (manche courte interdite)
- Chaussettes blanches sans aucun signe distinctif (pas de publicité)
- Chaussures blanches sans aucun signe distinctif (pas de publicité) pour la remise des prix



Ecole de Joutes de la Marine de Sète
Place des anciens combattants d'Afrique du Nord
Promenade JB Marty
34200 Sète
Tél : 06 26 81 44 33
contact@ecoledejoutesdelamarine.com
www.ecoledejoutesdelamarine.com

Pour les catégories chariots :

- Pantalons blancs
- Tricot rayé marin
- Chaussettes blanches sans aucun signe distinctif (pas de publicité)
- Chaussures blanches sans aucun signe distinctif (pas de publicité) pour la remise des prix

Article 6 : Les jouteurs doivent avoir un comportement respectueux envers les autres jouteurs lorsqu'ils se trouvent dans les barques ou sur le quai. En cas de manquement à cette règle, des sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension de tournois pourront être prises.

Article 7 : Les parents ou tuteurs des jouteurs doivent avoir un comportement respectueux. En cas de contestation des décisions du jury ou d'insultes, des sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension de leurs enfants pourront être prises.

Article 8 : Les jouteurs et leurs parents ou tuteurs sont invités à prendre connaissance du règlement de la ligue, disponible sur le site internet de l'EJMS :

Chariots : <http://www.ecoledejoutesdelamarine.com/category/chariots/reglement-chariots/>

Barques : <http://www.ecoledejoutesdelamarine.com/category/barques/reglements-barques/>

Signatures :

Des parents ou tuteurs

Du jouteur



Ecole de Joutes de la Marine de Sète
Place des anciens combattants d'Afrique du Nord
Promenade JB Marty
34200 Sète
Tél : 06 26 81 44 33
contact@ecoledejoutesdelamarine.com
www.ecoledejoutesdelamarine.com

Annexe Covid-19 EJMS - Saison 2020

Le présent formulaire définit les conditions dans lesquelles le licencié peut accéder aux installations de l'EJMS dans le contexte de sortie du confinement instauré en raison de la crise sanitaire COVID-19. Cette possibilité d'accès et les engagements pris par la signature de ce formulaire sont exclusivement réservés aux membres de l'EJMS titulaires d'une licence en cours de validité à l'exclusion de toute autre personne.

Par la présente :

- J'atteste avoir été informé que l'EJMS s'est engagée à respecter les mesures édictées par le gouvernement et la FFJSN pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle ;
- Je reconnais que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection l'EJMS ne peut me garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19 ;
- Je m'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de la santé et de celle des autres personnes présentes dans l'enceinte sportive de l'EJMS, notamment en respectant les gestes barrières ci-après rappelés ;
- Je m'engage à respecter les mesures de protection (obligatoire comme préconisées) par le gouvernement et la fédération ;
- Je m'engage également à respecter les modalités mises en place par l'EJMS pour organiser son activité au cours de la crise sanitaire actuelle ;

Nom et prénom :

Date :

Signature obligatoire du ou des deux responsables légaux :



Respecter une distance d'au moins 1 mètre avec les autres



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution



Porter un masque quand la distance de 1m ne peut être respectée